

Côte d'Ivoire: la CADH juge les commissions électorales "déséquilibrées"

Jonas OSSOMBEY (sources: AFP) Libreville/Gabon

quelques mois de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, une cour africaine vient de s'inviter dans le débat. La Cour africaine des droits de l'Homme (CADH), saisie par l'opposition ivoirienne, a estimé hier que la mise en place des commissions électorales locales en Côte d'Ivoire était déséquilibrée en faveur du parti au pouvoir, le RDPH du président Alassane Ouattara.

Ainsi, cette cour note "un déséquilibre manifeste du nombre de présidences des Commissions électorales locales proposé par le parti au pouvoir". La grande majorité des 558 commissions locales sont présidées par le parti au pouvoir, selon les statistiques officielles. En ce sens, l'arrêt demande au gouvernement "de prendre les mesures nécessaires pour garantir que de nouvelles élections (...) soient organisées aux niveaux locaux". Elle relève également "l'absence d'un mécanisme approprié pour nommer des membres de l'organe électoral issus de la société civile et des partis politiques, en particulier les partis d'opposition". Toutefois, la Cour souligne que "les requérants n'ont pas établi que l'organe électoral créé par l'État défendeur est composé de membres qui ne sont ni indépendants ni impartiaux (...)et qu'il n'inspire manifestement pas confiance aux acteurs politiques. L'examen du processus de réforme n'a révélé rien de tel".

L'opposition ivoirienne dirigée par le PDCI-RDA, avait saisi en aout la Cour africaine après avoir été déboutée par le Conseil constitutionnel ivoirien sur la réforme de la Commission électorale indépendante (CEI) qui selon elle, ne garantissait pas l'indépendance et l'impartialité de cet organe chargé d'organiser les élections.La CADH avait jugé en 2016 que la CEI n'était pas indépendante, enjoignant au gouvernement ivoirien de la réformer.

La Côte d'Ivoire a retiré fin avril dernier sa déclaration de compétence de la CADH, dénonçant des "agissements intolérables" de cette juridiction. Le gouvernement s'était insurgé contre les récentes décisions de la Cour qui, selon lui, "non seulement portent atteinte à la souveraineté de l'Etat de Côte d'Ivoire, à l'autorité et au fonctionnement de la justice, mais sont également de nature à entraîner une grave perturbation de l'ordre juridique (...) et à saper les bases de l'Etat de droit par l'instauration d'une véritable insécurité juridique". La crédibilité de la CEI est jugée cruciale en vue de la présidentielle de 2020.



Les juges de la cour africaine des droits de l'Homme.

PETITES ANNONCES

IMMOBILIER

15998 — Studio Américain meublé à louer. 074 93 50 11

EMPLOI DEMANDE

16199 — Gab, 12 ans exp. en GRH (Organisation RH) chereche emploi. Tel: 066 79 60 87

16226 — Dame Togolaise cher empl ménagère 3fois/sem ou 1/2jrnée. 066 41 05 03

16231 — J.F.Tog cher empl nounou-ménagère logée&nourrie. 062 85 21 40

16241 — Dame Saoto-méenne cherche emploi ménagère 1/2 jrnée ou répassage.062 83 64 27.

SERVICES

- Enseignant donne cours de soutien à domicile. Cp2 en 5ème année. Maths-physique de la 6ème en Tle.062 11 80 51

AVIS

Lycée Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus à Montagne Sainte

CROIRE en la Réussite de chacun

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021.

Programme et examens reconnus par le Ministère de l'Education National français via le CNED. (Centre National d'Etude à Distance)

Les élèves sont accueillis dans un cadre rigoureux avec des effectifs réduits et un suivi personnalisé.

Vous pouvez dès à présent faire une demande d'information

lyceesaintetherese@yahoo.fr ou appelez au 062 .66 .85. 96/ www.estej241.com

NB: Nombre de places limitées dans les salles de classes (15 élèves maximum) de la 6ème à la terminale.

LA SOCIETE EXPRESS IMMOBILIER INFORME LE PUBLIQUE, QU'ELLE A CONSTATE QU'UN NOMBRE IMPORTANT DES ATTESTATIONS DE CESSION ONT ETE DELIVREES DE MANIERE ILICITE. ELLE NE SE RECONNAIT PAS DANS TOUT DOCUMENT DELIVRE PAR MR OBIANG MVENGNA ARISTIDE ET MR NDONG OBAME MICHEL. POUR TOUT RENSEIGNEMENT, NOUS CONTACTER AUX: (0241) 062 64 94 36 ET 066 88 08 08 16210

Lycée Polyvalent Sainte IRIS

Ouverture des inscriptions et réinscriptions Cadre agréable répondant aux normes de l'éducation nationale Salles de classes spacieuses Effectif limité / rigueur / discipline Accès multimédias/bibliothèque

Exceptionnellement scolarité gratuite 2020/2021 Lieu ONDOGO face cité GR 06253425/07239339

16246

AVIS DE DECES



Les clans Gassinga, Dibamba Kadi et BOUBOUKA

La famille de Feu MOUSSAVOU Joseph et enfants ont le regret d'annoncer le décès de leur fille, mère, épouse, grand-mère et arrièregrand-mère ISSANGA NDONDI Caroline survenu le 7 Juillet 2020 à Lambaréné.



Les clans: ONKOMA, OLONGO, MBOMA, EKOUELE, MBOHNGO, LETOUBOU, EWALA, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis (es) et connaissances, le décès de leur petitfils, fils, frère, cousin, père, oncle et grand-père, Monsieur OPANA Michel Brice, Agent comptable des Hôpitaux de Franceville, survenu le 11 juillet 2020 Libreville.

Le programme des obsèques fera l'objet d'un communiqué



Le Clan Nguè Yemedzime annonce le décès de leur belle-fille, femme, mère et grand- mère MEKINA NTOUTOUME Marie Rose épouse OBIANG NGUEMA Félix, survenu le 13 juillet 2020 à Libreville.



La famille de feu MPAGOREWAN Augustin,

Les descendants d'AGNETCHOUET Marie Louise:

Les clans ABANDJA et ASSIGA, ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur fils et petit-fils, MPAGOREWAN Fernand, survenu le vendredi 03 juillet 2020 à 20h58 au CHU de Libreville des suites

Vendredi 17 juillet 2020 : 8h sortie du corps de SAAF, De 9h à 11h : Exposition au domicile familial sis au carrefour Plaine-Niger;

11h30 : Enterrement au cimetière de Plaine-Niger. 16228



Les enfants MBOUMBA Yvonne, MOUELY Joseph. MAGOSSOU MBINA Anselme, PISSAMA Bernard,

Les clans Budiegui, Buyombu et Budombi informent les parents, amis et connaissances du décès de leur mère, grand-mère, tante BIBALOU Marie-Louise, affectueusement appelée «BABAYE», survenu le mercredi 1er Juillet 2020 à l'Hôpital Albert

SCHWEITZER de Lambaréné. Le programme des obsèques se décline de la manière suivante :

- Vendredi 17 Juillet 2020 : Sortie du corps.

- Samedi 18 Juillet 2020 : Levée du corps et inhumation. **16230**



La famille NDOUTOUME MINTSA d'ANGONE NKODJEIGN a le regret d'annoncer le décès de sa fille, EKOME-NDONG Rachel, Institutrice, survenu à Libreville le 05 juillet 2020. Programme:

- Jeudi 16 juillet 2020 : exposition à GABOSEP de 11h à 13h;

- Vendredi 17 juillet 2020 à 7h00, départ pour Oyem.



famille NDONG ESSONE GILBERT et les clans EFFACK, NGUÈ, OYECK, ESSOKÈ ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur épouse, mère, grand-mère et arrière-grand-mère ABENG ONA THÉRÈSE, survenu le 12/07/20 à son domicile des suites d'une longue maladie. Les obsèques se dérouleront c o m m e 17/07/20 à 13H : Sortie du corps de

Casep-Ga pour exposition au domicile familial, suivie de l'inhumation à Mekonaname.



Les clans ASSONO, AVANDJI, AYAMBA, AVANGUE et ADJENA, et alliés ont la grande peine de faire part du décès de leur petitfils, fils, frère, oncle, neveu et père, Jean-Joseph GNINGA Yi NKOLO Y'AKENDENGUE AWIRIE dit Jeanot, survenu à Port-Gentil le 14 juillet 2020, dans sa 67ème année.



L' Association Ayinghi ï Mbuka, le village LIGNOMBI et les familles MANGUILA, MOUALINGANI, MANGANGOU, LITOUMBILI, GUILLAUME MOUTOU, MAPINDA, MBABIRI, PAMIDZAMBI, NDZANDOU, NDOUNDA, DJIMIKANDA ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur fils, oncle et grand-père Polycarpe KOUMA.

A cet effet, nous présentons nos condoléances les plus attristées à la veuve et aux enfants.

CONDOLEANCES

PROMOTION ENAREF 2006 - 2008



Ayant appris avec consternation le décès brutal de madame Lydie TSASSA MBANANGOYE

« La Bonne Humeur », Agent Comptable de la Caisse des Pensions de l'Etat, survenu à Paris le 9 Mars 2020, les promotionnaires de l'EN-AREF 2006-2008 présentent à la famille et aux enfants leurs condoléances les plus attristées et les assurent de leur soutien moral en cette douloureuse